

*Immigration—Loi*

(ii) Au cours des années financières 1985-86 et 1986-87, le nombre a diminué de 296 à 282 au Nouveau-Brunswick et de 448 et 434 à Terre-Neuve. La province du Nouveau-Brunswick a remboursé au gouvernement fédéral les sommes de 13 372 120 \$ et de 14 522 551 \$ respectivement au cours de ces deux années. Terre-Neuve a aussi remis les sommes de 22 503 206 \$ et 23 641 324 \$ pour les mêmes périodes.

(iii) Aucun tarif per capita n'est établi pour l'ensemble des services de police dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu à la question mentionnée par le ministre d'État (M. Lewis).

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

**M. le Président:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 18 septembre 1987, du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion n° 4 de M. Jourdenais (p. 9105), de la motion n° 6 de M. Marchi (p. 9104), de la motion n° 7 de M. Heap (p. 9104) et de la motion n° 9 de M. Heap (p. 9104).

**M. le Président:** J'ai une autre petite décision provisoire à rendre.

Le vendredi 18 septembre 1987, la présidence a rendu une décision provisoire au sujet des motions d'amendement au projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, inscrites au *Feuilleton*. Après avoir consulté le député de Spadina (M. Heap), la présidence rendra une décision définitive sur le regroupement des motions à l'étude.

Les motions n°s 4, 6, 7 et 9 seront débattues ensemble mais mises aux voix séparément. Nous laisserons tomber les motions n°s 5, 8 et 10, comme le député n'a pas l'intention de les maintenir.

Les motions n°s 11, 13 et 14 seront débattues ensemble. La motion n° 11 sera mise aux voix séparément. L'adoption de la motion n° 13 rendra inutile la mise aux voix de la motion n° 14;

par contre, le rejet de la motion n° 13 obligera à mettre la motion n° 14 aux voix. La motion n° 12 ne sera pas choisie car elle est de nature analogue à la motion n° 11.

Une fois les motions n°s 4, 6, 7 et 9 débattues, la Chambre débattrait les motions n°s 11, 13, 14. Le groupe de motion suivant, les motions n°s 27, 29 et 34, seront débattues ensemble mais mises aux voix séparément.

Je signale aux députés que nous poursuivons les négociations au sujet des motions qui restent et que la présidence compte rendre sa décision finale demain à 15 heures. La Chambre reprend donc le débat sur les motions n°s 4, 6, 7 et 9 proposées vendredi dernier.

La présidence tient à remercier le député de Spadina pour sa coopération au cours des consultations tenues depuis vendredi ainsi que d'autres députés qui ont fait des instances. Je le répète, il y aura d'autres consultations pour pouvoir rendre des décisions que tous les députés puissent comprendre parfaitement.

[Français]

**M. Jourdenais:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le Président:** L'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) sur un rappel au Règlement.

**M. Jourdenais:** Monsieur le Président, je veux simplement un point de clarification. Je n'ai pas entendu nommer la motion n° 15. Vous avez nommé les motions n°s 11, 12, 13, 14, 27, 29 et 34, mais je n'ai pas entendu nommer la motion n° 15 qui était censée être débattue à la suite des motions n°s 4, 5, 6, 7, 8—motions de vendredi dernier—et je voudrais savoir ce qui est arrivé à la motion n° 15.

**M. le Président:** Comme je l'ai dit plus tôt, je dois rendre une décision pour les autres amendements cet après-midi, incluant la motion n° 15.

[Traduction]

**M. Heap:** Monsieur le Président, je n'arrive pas à me rappeler si j'ai parlé des motions n°s 4, 6, 7 et 9 au cours d'un débat de vendredi, mené un peu trop vite à certains égards. J'en ai probablement parlé. Je ne sais pas très bien quelle décision a été prise en raison de l'incertitude qui plane à ce sujet.

**M. le Président:** Je peux peut-être aider le député de Spadina. Nous reprenons le débat sur les motions n°s 4, 6, 7 et 9, et le compte rendu montre que le député a parlé de ces motions qui ont été regroupées pour le débat.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, en ce qui concerne les motions n°s 4, 6, 7 et 9, voulez-vous dire que nous en parlons en bloc ou que nous les débattons chacune à leur tour? Je voudrais parler de la motion n° 6 surtout, mais je ne sais pas si nous en sommes à la motion n° 4 ou si nous examinons les quatre motions ensemble.